

Polyphonie et modularité

Christian Rubattel
 Université de Neuchâtel

1. Introduction

On appelle généralement «polyphoniques» des énoncés monologiques qui intègrent le discours d'autrui ou une «voix» autre que celle de l'énonciateur de l'intervention. Cette voix peut être un énoncé produit ou attribué au destinataire, et on parlera alors de diaphonie, effective ou potentielle, pour reprendre la terminologie de Roulet et al. (1985). La polyphonie au sens étroit désigne l'intégration d'un énoncé produit par un tiers, ou censé avoir été produit par un tiers, identifié ou non. Les énoncés d'autrui peuvent être expressément rapportés, dans leur intégralité ou sous la forme d'une paraphrase, et, dans ce cas, en incluant ou en excluant la valeur illocutoire de l'énoncé originel. On peut même étendre la notion de polyphonie à des énoncés virtuels, attribués à l'opinion commune, voire à des présuppositions. D'autres phénomènes encore pourraient relever d'une théorie de la polyphonie, telles l'ironie et l'intertextualité¹.

La forme linguistique des énoncés repris est elle aussi très variable: il peut s'agir d'une intervention complète, voire d'un discours plus vaste, mais il peut aussi s'agir d'un contenu propositionnel, d'un mot, ou d'un signifiant. La voix intégrée et subordonnée par l'énonciateur principal peut coïncider avec un segment délimité, notamment dans les discours direct et indirect, et dans divers constituants à statut syntaxique d'incises ou d'appositions (les semi-actes selon la terminologie proposée dans Rubattel 1986, 1987). Mais il peut aussi y avoir une superposition plus ou moins complète de la voix de l'énonciateur et de la voix rapportée, avec ou sans marquage linguistique de la polyphonie.

Ajoutons que la polyphonie se rapproche à bien des égards de trois autres phénomènes qui permettent à l'énonciateur de se distancier de certaines portions de son énonciation: la reformulation, grâce à laquelle l'énonciateur construit une intervention complexe par mouvements successifs et s'assimile chaque fois à un nouveau point de vue (Roulet 1986, 1987); la stratégie des petits mouvements discursifs, où l'énonciateur construit une intervention simple mais par étapes successives simulant un échange (Rubattel 1988); et la co-énonciation, dans laquelle deux locuteurs différents se partagent le rôle d'un seul énonciateur pour construire

¹ Pour une description de diverses approches de la polyphonie, notamment celle de Ducrot, v. Yegnon (1986).

une intervention complexe (Béguin-Jeanneret 1988). La co-énonciation se distingue de la reformulation essentiellement par le fait que l'intervention complexe, tout en étant monologique, est dialogale.

Polyphonie, reformulation, formulation par petits mouvements discursifs et co-énonciation partagent une propriété: la présence dans une même intervention de points de vue différents. La polyphonie se distingue des trois dernières notions par le fait que les points de vue autres que ceux de l'énonciateur principal sont subordonnés directement et non pas rétroactivement, et surtout qu'ils sont attribués, plus ou moins explicitement et plus ou moins fidèlement, à un tiers, ou, pour la diaphonie, au destinataire.

La polyphonie recouvre en fait des phénomènes très disparates, qu'on peut ranger selon plusieurs dimensions:

- a) Le degré d'intégration du discours d'autrui, très faible pour le discours direct, très élevé pour la concession et la présupposition.
- b) Le degré d'adhésion de l'énonciateur aux autres voix, total pour la présupposition, minime pour la concession, variable pour le discours rapporté.
- c) L'origine de la voix intégrée, qui peut être explicite, notamment dans le discours rapporté et éventuellement dans la concession, ou implicite, dans le cas de la présupposition — au point qu'on peut se demander si la mention d'une voix qu'on ne peut ramener à aucune énonciation relève encore de la polyphonie.
- d) La prise en charge de la valeur illocutoire de l'énoncé rapporté par l'énonciateur principal, qui peut n'en retenir que le contenu propositionnel et en suspendre la valeur illocutoire, ou au contraire en mentionner la valeur illocutoire — étant entendu qu'il ne peut faire plus que la mentionner, puisqu'il ne peut exécuter plus d'un acte simultanément. Il se peut même qu'une intervention ne mentionne que le contenu de la pensée d'autrui (discours indirect libre)¹.

On voit que ces dimensions, qui n'ont pas la prétention d'être exhaustives, renvoient à des aspects très divers de la pragmatique: description structurelle (a); énonciation (b), (c); argumentation (d); voire au lexique pour les mots ou les signifiants en mention. La reformulation du discours d'autrui, notamment dans les cas de diaphonie, met aussi en jeu l'aspect interactionnel. Enfin, la polyphonie est intrinsèquement un phénomène non seulement linguistique, mais métalinguistique.

Dans un premier temps, nous allons examiner quelques types d'énoncés polyphoniques du point de vue de leur structure et de leur interprétation. Puis nous proposerons une approche modulaire de ces phénomènes, dans la perspective des

¹ Le style indirect libre apporte un argument supplémentaire à l'idée que la définition de l'intervention et celle de l'acte de langage reposent sur des critères indépendants, et que l'acte de langage n'est pas nécessairement la tête d'une intervention. V. Rubattel (1989).

suggestions de Roulet (1989) et en nous inspirant des modèles récents de la grammaire générative (v. Chomsky 1987 et surtout l'introduction et le postscript à cet ouvrage de Rouveret), dans lesquels un objet théorique est considéré comme un ensemble de propriétés définies par différents principes et systèmes de règles relativement indépendants les uns des autres.

2. Quelques types d'énoncés polyphoniques

2.1. Discours rapporté

Les discours rapportés direct, indirect et indirect libre sont selon Bakhtine (1977) les prototypes de l'intégration du discours d'autrui et donc des énoncés polyphoniques. Paradoxalement, la structure interne de tels énoncés n'est pas décrite en détail dans Roulet et al. (1985), où l'on admet pourtant implicitement qu'il s'agit bien de constituants monologiques polyphoniques (ou diaphoniques). La difficulté dans ce dernier modèle réside dans la définition de l'intervention, qui est censée d'une part comprendre au moins un acte de langage, accompagné éventuellement d'actes subordonnés interactivement, d'autre part être un constituant potentiel de l'échange et donc pouvoir entretenir des relations dialogiques avec d'autres interventions.

Pour le discours direct, on est en présence de deux propositions syntaxiques et, apparemment, de deux actes de langage. Formellement, le second n'est pas subordonné au premier, ni syntaxiquement ni interactivement; on ne peut donc pas le considérer comme un constituant subordonné d'une intervention dont l'acte directeur inclurait le verbe de dire. Mais on ne peut pas non plus considérer qu'il s'agit de deux interventions liées par une relation dialogique. Les deux énoncés sont en fait liés, comme l'a montré A. Banfield (1982), par une relation anaphorique, qui ne relève ni de l'interactivité ni du dialogisme. L'énoncé rapporté est coréférentiel d'un pronom abstrait Δ objet du verbe de l'énoncé introducteur, lequel n'est donc pas une intervention complète. Bien qu'il n'y ait pas subordination syntaxique dans le cas du discours direct, les deux énoncés de (1) constituent une seule intervention, comme dans l'exemple (2) au discours indirect:

- (1) Obélix dit: «j'ai faim»
- (2) Obélix dit qu'il avait faim.

Du point de vue de la structure du discours, (1) doit être considéré comme une intervention simple, car *Obélix dit* (ou sa forme logique *Obélix dit Δ*) n'est pas un constituant syntaxiquement complet; seule la forme logique (3) est bien formée et interprétable:

- 3) Obélix dit Δ_i : [j'ai faim]_i

Pour des raisons analogues, (2) ne peut pas comporter deux interventions, car *qu'il avait faim* remplit la position syntaxiquement obligatoire d'objet du verbe *dire*. Un énoncé au discours indirect libre est aussi une intervention simple. L'exemple (4), outre son interprétation purement narrative, monophonique, peut représenter le centre de perspective du personnage (discours indirect libre) :

(4) Obélix avait faim.

Si les exemples (1), (2) et (4) ont une forme syntaxique très différente, ils n'en représentent pas moins chacun une intervention simple. Mais la polyphonie s'y manifeste diversement: (1) mentionne la valeur illocutoire de la voix rapportée, (2) et (4) la suspendent. De plus, dans (4), l'énonciateur principal s'efface complètement derrière la voix intégrée; hors co-texte, il est impossible de repérer un énonciateur, et de fait ce type d'énoncé polyphonique n'est attesté pratiquement que dans des textes littéraires où peut se construire la représentation d'un monde extérieur à tout énonciateur. Mais, dans les exemples attestés, le co-texte contient le plus souvent un verbe de dire ou de pensée régissant un objet direct vide coréférentiel avec les énoncés rapportés au style indirect libre. De ce point de vue, le style indirect libre est semblable au discours direct - et on peut aussi rapporter une expression non phrastique comme au discours direct et contrairement au discours indirect (v. plus loin l'exemple (5)).

Discours direct, indirect et indirect libre permettent d'isoler le segment d'énoncé attribué à une voix autre que celle de l'énonciateur: la proposition qui suit le verbe de dire en (1), qui a la forme d'une intervention mais qui est coréférentielle d'un élément de l'intervention dont elle fait en réalité partie; la subordonnée complétive en (2), qui ne peut pas avoir le statut d'intervention; et l'unique proposition de (4), syntaxiquement indépendante bien que pragmatiquement subordonnée, comme l'indique le temps du verbe¹.

Du point de vue de la structure du discours, un énoncé au style indirect libre n'est pas subordonné à un constituant pourvu d'un énonciateur, bien qu'il soit coréférentiel avec un constituant vide de l'énoncé directeur. Il y a introduction d'un nouveau centre de perspective, distinct de celui de l'énonciateur principal d'un récit antérieur. Ce centre de perspective ou sujet de conscience ne rapporte pas ou ne feint pas de rapporter une énonciation, mais peut ne faire que rapporter le contenu d'une pensée ou d'un sentiment: le style indirect libre est fait de «phrases imprononçables» (*unspeakable sentences*), pour reprendre les termes d'A. Banfield, c'est-à-dire d'énoncés sans énonciateur. Mais les énoncés du style indirect libre ont une structure d'intervention, ils peuvent être en relation dialogique avec

¹ Le français marque cette subordination sémantique ou pragmatique par les temps de l'imparfait. D'autres langues utilisent le subjonctif (allemand, latin) ou l'optatif (grec ancien). Dans tous les cas, il s'agit de temps ou de modes qui marquent le statut hypothétique, non asserté, de la proposition.

un autre constituant, qui peut être lui aussi au style indirect libre ou au discours direct. L'exemple (5) est entièrement au style indirect libre, et le dernier énoncé *Impossible!* est la réponse du sujet de conscience à ses propres questions. Dans (6), c'est l'énonciateur principal (le narrateur) qui répond à une question au style indirect libre:

- (5) Avait-elle un amant ? Quel amant ? Était-ce le diplomate ou un autre ? Martinon, peut-être ? Impossible! (Flaubert, *L'Éducation sentimentale*).
- (6) N'était-il pas son véritable époux ? Et, en songeant qu'il ne la retrouverait jamais, que c'était bien fini, qu'elle était irrévocablement perdue, il sentait comme un déchirement de tout son être. (Flaubert, *L'Éducation sentimentale*).

De plus, ces interventions peuvent être elles-mêmes polyphoniques et intégrer une voix subordonnée au sujet de conscience :

- (7) Elle serait là [...]; ils se retrouveraient ensuite; — et les découragements, les calomnies et les injures ne l'atteindraient pas, si elle disait : « Ah! cela est beau! » en lui passant sur le front ses mains légères. (Flaubert, *L'Éducation sentimentale*).

2.2. Concession

Le discours rapporté est l'illustration la plus manifeste de l'intégration du discours d'autrui. Mais les linguistes qui ont élaboré une théorie de la polyphonie, notamment Ducrot (1980, 1984), se concentrent sur des phénomènes qui mettent en jeu un point de vue autre que celui de l'énonciateur mais non un autre discours. Si le discours rapporté a bien été énoncé — ou du moins est censé avoir été énoncé —, les propositions concédées, niées ou présupposées ne sont que des contenus sémantiques, dont rien n'indique qu'ils aient fait l'objet d'une énonciation préalable. De fait, il est rare que la concession révèle l'identité d'un énonciateur, et les présuppositions doivent leur efficacité au fait qu'il est superflu de les énoncer expressément. Quant aux phénomènes de négation, on sait qu'il faut en distinguer au moins deux types, la négation descriptive et la négation polémique; seule cette dernière peut mentionner explicitement un discours d'autrui, et non pas simplement un point de vue.

La concession peut être polyphonique ou diaphonique, mais elle ne l'est pas nécessairement : présenter deux arguments d'orientation opposée n'implique pas que l'un des deux ait été énoncé par autrui, ni même par la voix publique. En effet, cette dernière, la ON-vérité selon les termes de Berrendonner (1981), est un fait supposé connu et admis, et non le rapport d'une énonciation. Pour reprendre l'exemple de Ducrot (1984, 229), en disant *Certes il fait beau, mais j'ai mal aux pieds*, l'énonciateur ne fait que présenter deux arguments et donner sa préférence au second. En lui-même, cet énoncé n'est pas polyphonique. Il l'est dans le contexte le (8), et il est diaphonique dans (9) :

- (8) [La météo radiophonique]: Temps ensoleillé sur tout le pays.
B: Certes il fait beau, mais j'ai mal aux pieds.
- (9) A: Tu as vu *comme* il fait beau ?
B: Certes il fait beau, mais j'ai mal aux pieds.

En revanche, le journaliste qui commence son article par (10) fait allusion à un fait connu du public mais ne reprend aucun discours :

- (10) Certes il fait beau, mais la plupart des gens préfèrent rester devant leur téléviseur.

Énonciation et argumentation sont deux phénomènes distincts, et, sans vouloir revenir à la thèse de l'unicité du sujet parlant, on peut parfaitement admettre qu'un seul et même énonciateur prenne la responsabilité d'arguments anti-orientés et résolve la contradiction. Le discours de la logique, en langue naturelle bien sûr, comporte de nombreuses propositions d'orientation argumentative opposée, mais il n'est le plus souvent pas polyphonique. Inversement, les textes romanesques sont généralement polyphoniques¹ mais n'ont pas nécessairement une structure argumentative très élaborée.

Il faut distinguer entre une voix, qui a son origine dans une énonciation ou un simulacre d'énonciation, et un simple point de vue. La différence relève de l'énonciation et non de l'argumentation. Ainsi, un énoncé concessif dont un des arguments est un simple semi-acte dépourvu de valeur illocutoire est argumentativement similaire à un énoncé constitué de deux interventions assertées, et (11) est comparable à (8) ou (9) :

- (11) Malgré le beau temps, j'ai mal aux pieds.

Il y a bien une différence, mais sur le plan énonciatif et non sur le plan argumentatif : (11) n'affirme pas expressément qu'il fait beau et subordonne directement ce fait implicitement admis au constituant directeur. Les bonnes conditions météorologiques sont ainsi présentées immédiatement comme un argument de moindre importance que celui qui est véritablement asserté - et c'est probablement pourquoi de telles structures sont plus naturelles pour la concession que pour l'explication ou la justification; l'énoncé (12), qui asserte explicitement un incident fâcheux, paraît une excuse mieux fondée que (13), qui en fait mention incidemment :

- (12) Je suis en retard, parce que le train est tombé en panne.
(13) Je suis en retard, à cause d'une panne de train.

¹ Ou diaphoniques : *La Chute* de Camus est un roman entièrement monologique, mais qui simule un échange entre le héros unique et un interlocuteur fictif, par le biais de la diaphonie.

2.3. Présupposition et négation

Pour Ducrot (1984), la présupposition est un acte de parole surajouté à l'acte posé. Les exemples qu'il analyse comprennent d'une part des verbes factifs comme *cesser* ou *regretter*, d'autre part le connecteur *puisque*. Mais dans le cas des verbes factifs, la présupposition peut difficilement être le résultat d'un acte d'énonciation : le sémantisme même de ces lexèmes introduit un présupposé, et tout emploi de tels verbes, dans n'importe quelle situation d'énonciation, présuppose que leur complément est vrai (ou faux pour les contre-factifs). L'énonciateur n'a pas le choix d'exécuter ou non un acte de présupposition. Or la notion même d'illocutoire implique un choix. Mais on ne voit guère comment exprimer le contenu de *Pierre a cessé de fumer* autrement, sinon en disant tout autre chose, par exemple *Pierre fumait auparavant, il ne fume pas désormais*¹; si ces deux énoncés ont bien la même valeur de vérité, le second ne communique pas l'essentiel du sens de *cesser*, à savoir qu'il y a changement d'activité ou de comportement. En fait, les verbes factifs ont un sens tel qu'il y a nécessairement une présupposition sur laquelle porte la prédication, parce que l'un des arguments sémantiques de cette prédication est un contenu propositionnel plutôt qu'un individu. De plus, il faudrait aussi voir un acte illocutoire de présupposition dans des énoncés comme *Pierre a arrêté la cigarette*, ou même *Pierre a arrêté sa voiture au feu rouge*. «Arrêter sa voiture» présuppose évidemment que la voiture roulait ou du moins se déplaçait, mais on ne voit pas pourquoi il faudrait attribuer cet état de fait à un énonciateur ou à une voix quelconque. Ce que montrent ces exemples, c'est que la présupposition peut être aussi un phénomène purement sémantique, lexical en l'occurrence.

La négation descriptive, pour les mêmes raisons, ne ressortit pas à la polyphonie. *Il ne pleut pas* est certes un contenu propositionnel complexe, qu'on peut décomposer en «il pleut» et sa négation, mais il n'y pas de voix qui dirait *il pleut* et s'opposerait à la voix de l'énonciateur de l'énoncé négatif, sauf bien entendu dans des contextes où il y a effectivement reprise et réfutation du discours d'autrui - auquel cas d'ailleurs l'énoncé *non, il ne pleut pas* serait plus approprié. De façon générale, la négation descriptive fait intervenir une seule voix, et même un seul point de vue. Dire *il pleut* ou *il ne pleut pas* revient de toute façon à parler de la pluie (ou du beau temps), et la seule différence pertinente est que le second énoncé est une construction marquée linguistiquement, contrairement au premier. Comme pour tous les phénomènes de marque, il y a dissymétrie entre le terme marqué et le terme non marqué, mais il ne s'ensuit pas que le terme marqué porte a trace d'une énonciation du terme non marqué.

¹L'énoncé *Pierre ne fume plus* introduit lui aussi un présupposé, à cause cette fois de l'adverbe de temps *ne... plus*.

Les éléments à polarité négative (*ne pas faire grand-chose, ne pas dormir de la nuit, n'avoir pas le sou*) sont bien une réfutation de la théorie polyphonique de la négation descriptive, contrairement à ce que soutient Ducrot (1984, 218) : non seulement, il doit concéder que son hypothèse ne peut être maintenue que si l'on considère la voix à laquelle s'oppose un énoncé négatif comme un contenu sémantique et non comme un énoncé - pour éviter le problème de phrases comme **il fait grand-chose* - mais l'affirmation que les éléments à polarité négative apparaissent dans des énoncés «morphologiquement ou sémantiquement négatifs» [c'est moi qui souligne] est erronée :

- (14) a. De toute la séance, il n'a pas voté une seule fois.
b. *De toute la séance, il a voté une seule fois
- (15) a. *De toute la séance, il s'est abstenu une seule fois.
b. De toute la séance, il ne n'est pas abstenu une seule fois.

La négation descriptive ne prétend pas reproduire le discours d'autrui, elle n'est qu'un moyen grammatical d'exprimer un contenu sémantique dépourvu de désignation lexicalement simple.

Seule la négation que Ducrot appelle maintenant «métalinguistique» et qui recouvre une partie des phénomènes qu'il qualifiait de «polémiques» est clairement polyphonique, car elle nie les termes mêmes du discours d'autrui :

- (16) Pierre n'a pas cessé de fumer. En fait, il n'a jamais fumé de sa vie.

Parmi les exemples de polyphonie étudiés par Ducrot, il reste ceux qui comportent le connecteur *puisque*, qui introduit une présupposition expressément présentée comme reprise du discours d'autrui. Il y a bien à la fois présupposition et polyphonie.

- (17) Puisque tu sais tout, tu peux me donner le tiercé.
- (18) Puisque les physiciens ont tout prévu, les surgénérateurs sont sans danger.

Il faut toutefois nuancer cette position, car la voix rapportée peut être simplement la ON-vérité :

- (19) Puisque huit est pair, il est divisible par deux.

Ces exemples confirment donc qu'il y a des degrés de polyphonie.

2.4. Plurilinguisme et citations

La voix rapportée peut n'être qu'un mot, voire un signifiant :

- (20) Est-ce qu'il ne pourrait pas venir une fois prendre *a cup of tea*, comme disent nos voisins les Anglais ? (Proust, *Du côté de chez Swann*).
- (21) *Zymotique* est le dernier mot du Petit Robert.

On peut rapprocher ces exemples du discours bilingue, où il peut y avoir insertion de mots d'une langue étrangère, avec maintien du système phonologique originel comme en (22) ou assimilation au système phonologique et morphologique comme en (23) (exemples de Grosjean 1988, 235) :

(22) C'était des *wild guys* à cheval.

(23) On peut SWITCHER les places ?

Bien que (22) et surtout (23) ne rapportent pas nécessairement les paroles d'autrui, on peut les considérer comme des énoncés polyphoniques en ce sens qu'il y a rapport de ce que l'énonciateur aurait pu dire si son discours était en anglais (et qu'il a apparemment de la peine à dire en français). De même, (24) peut être polyphonique dans la bouche d'un Parisien qui croit imiter un Genevois, ou d'un Genevois qui imite un Vaudois :

(24) Mille neuf cent huitante-neuf, c'est le bicentenaire de la Révolution Française.

En revanche, cet énoncé n'est pas polyphonique pour un locuteur qui emploie spontanément *huitante*. On peut en dire autant des citations, qui sont polyphoniques pour autant que l'énonciateur (ou le destinataire) puisse en repérer l'origine. Ainsi, selon le contexte, l'énoncé *longtemps je me suis couché de bonne heure* peut illustrer la polyphonie ou simplement les habitudes de l'énonciateur.

Dans tous ces phénomènes de plurilinguisme, la polyphonie repose sur le choix des formes linguistiques attribuées à l'énonciateur originel et porte sur le locutoire, et non sur l'illocutoire ou le contenu propositionnel de la parole rapportée.

3. Locuteurs, énonciateurs et voix dans différents modules pragmatiques

Les exemples passés en revue montrent surtout que la polyphonie n'est pas un phénomène homogène. Les notions de voix et d'énonciateur peuvent être définies d'après des critères divers, pertinents ou non selon la situation. Certains d'entre eux sont d'ordre structurel (discours indirect, semi-actes), d'autres de nature énonciative (rapport ou commentaire de la valeur illocutoire du discours d'autrui), argumentative (effet perlocutoire prêté à la parole rapportée), thématique, ou situative (rapports de place), voire grammaticale (sur le plan métalinguistique). La polyphonie d'un énoncé peut relever de l'un ou l'autre de ces critères, ou de plusieurs d'entre eux simultanément.

Nous ferons l'hypothèse que ces critères sont définis par différents modules de la pragmatique, plus ou moins indépendants les uns des autres et entretenant chacun des liens privilégiés avec un autre domaine de la description linguistique (syntaxe,

sémantique, lexicale, sociolinguistique) ou d'une description plus générale de la communication et de l'argumentation. Il est entendu que les principes qui régissent chacun de ces modules et l'inventaire même des modules ne sont en l'état actuel de nos connaissances qu'un ensemble programmatique d'hypothèses de travail.

3.1. Module structurel

Ce module décrit la segmentation du discours en unités définies par des relations initiatives-réactives (interventions) et par des fonctions hiérarchiques (interventions subordonnées - directement ou indirectement -, semi-actes, constituants préparatoires). Il est étroitement lié à la syntaxe d'une part, et au module énonciatif d'autre part.

Par définition, tout constituant potentiellement constitutif d'échange est pourvu d'un énonciateur, et tout constituant intrinsèquement subordonné est associé à une voix. Le module structurel ne dit rien de l'orientation argumentative des constituants subordonnés, ni de l'origine des voix de ces constituants : la structure des interventions comportant des éléments subordonnés est potentiellement polyphonique, mais ce sont d'autres modules qui déterminent si les voix subordonnées sont effectivement distinctes de l'énonciateur de l'intervention. De même, la structure des constituants à fonction de préparation est décrite à ce niveau, mais leur valeur et leur rôle dans l'interaction verbale ressortit à d'autres modules.

Le discours indirect et le style indirect libre sont décrits de la même manière : une intervention liée anaphoriquement à une intervention précédente sémantiquement incomplète a le même énonciateur que celle-ci, mais aussi une voix potentiellement distincte. Les modules énonciatif et thématique assimilent cette voix à celle de l'énonciateur ou au contraire lui attribuent une origine autre.

La distinction entre énonciateur interactionnel et énonciateur interactif relève aussi de ce module, puisque c'est la fonction que remplit effectivement une intervention dans une structure d'échange qui définit l'énonciateur interactionnel.

3.2. Module énonciatif

Le module énonciatif décrit la force illocutoire des actes de langage et les «affects» des expressions non phrastiques. Il décrit aussi les différentes modalités du rapport de la parole d'autrui, notamment la valeur des constituants du type *selon X* (v. Charolles 1987), l'interprétation des pronoms personnels et autres déictiques et la valeur des temps et modes verbaux propres au discours rapporté, la mention par l'énonciateur de la valeur illocutoire ou expressive des discours rapportés au moyen de verbes potentiellement performatifs ou d'autres verbes de

dire (*dire, prétendre, nier, s'exclamer, etc.*), ainsi que le distanciation ou l'adhésion de l'énonciateur au discours rapporté.

Les marques linguistiques privilégiées de ce module sont surtout lexicales et morpho-syntaxiques, et recouvrent ce que Roulet (1981) appelle les marqueurs d'orientation illocutoire¹. Le rôle que remplissent ces marqueurs dans l'interaction verbale relève du module rituel.

3.3. Module argumentatif

Le module argumentatif décrit l'aspect perlocutoire de l'énonciation, et notamment la valeur interactive d'argument ou de contre-argument des constituants définis simplement comme hiérarchiquement subordonnés par le module structurel.

Contrairement aux deux précédents, ce module n'est pas purement linguistique, car il comporte aussi des règles d'inférences et de déduction naturelle (v. Berrendonner 1989), des topoï et des lois de discours (v. Anscombe et Ducrot 1983), et des principes de pertinence (v. Moeschler 1989) qui portent sur des contenus sémantiques et pas uniquement sur des constituants linguistiques.

L'articulation de ce module aux deux premiers doit permettre de décrire les phénomènes étudiés notamment par Anscombe et Ducrot (1983) sans pour autant ramener tous les faits d'énonciation à l'argumentation, et en prenant en compte les faits de structure d'un discours complexe.

3.4. Module thématique

Le module thématique décrit les phénomènes de structuration linéaire du discours : anaphores, relations topique-commentaire, cohérence et cohésion, temps du verbe dans les séquences narratives. C'est entre autres de ce niveau que relèvent les phénomènes de mise en place du topique étudiés par Auchlin (1989) et les règles d'enchaînement proposées par Moeschler (1989).

3.5. Module rituel

Les principes de ce module sont étroitement liés à l'aspect sociolinguistique, voire sociologique de l'interaction verbale. Ils régissent les processus de figuration et de ménagement de la face d'autrui, la place des interlocuteurs, les phénomènes de coopération (Roulet 1986) et d'adhésion monophonique (Auchlin 1989).

¹ A l'inventaire de Roulet (1981), il faut ajouter un marqueur de fonction illocutoire \emptyset pour les expressions non phrastiques du type *la porte!*, qui représentent le moyen le moins explicite mais aussi le plus direct et le moins poli de demander qu'on la ferme.

Ce module est en relation étroite avec les modules structurel et énonciatif. Par ailleurs, il n'est pas purement linguistique et renvoie à une théorie plus générale de l'interaction sociale, à une pragmatique non linguistique.

3.6. Module lexical

Le lexique est traditionnellement considéré comme une composante de la grammaire, au même titre que la syntaxe. En fait, le lexique est un ensemble structuré d'informations sur les propriétés syntaxiques, phonologiques et sémantiques de chaque lexème, et nous reprenons l'hypothèse de Jackendoff (1987) selon laquelle le lexique n'est pas une composante de la grammaire, mais qu'il est accessible à toutes les composantes, en y ajoutant l'hypothèse qu'il est aussi accessible à tous les modules pragmatiques. Comme on l'a vu ci-dessus (§ 2.4), on peut reprendre un mot ou un signifiant du discours d'autrui, c'est-à-dire utiliser le lexique métalinguistiquement. Une autre façon d'intégrer directement un lexème à l'énonciation est illustrée par la négation «métalinguistique» abordée au § 2.3, qui réfute non seulement le contenu sémantique des termes employés par autrui, mais aussi les présuppositions qui peuvent être liées à ces termes (exemple de *cesser*)¹. Enfin, les phénomènes de connotation et de délocutivité peuvent étayer l'idée qu'on peut énoncer non seulement des phrases (ou des «expressions») mais aussi des mots, en court-circuitant la syntaxe.

4. Un aperçu de l'organisation d'une pragmatique modulaire

La pragmatique modulaire esquissée ici n'est pas un modèle stratifié dans lequel un système de principes engendre des représentations auxquelles s'applique un autre système de principes, comme dans la grammaire générative classique par exemple. Chaque module définit certaines propriétés d'une même représentation d'un discours, et seul le module structurel est présupposé par les autres, puisqu'on décrit la valeur illocutoire, argumentative ou rituelle d'un constituant discursif. Pour le reste, les propriétés définies par chaque module sont logiquement indépendantes les unes des autres, encore qu'il y ait des corrélations significatives, par exemple entre la subordination d'un constituant et sa valeur d'argument ou de contre-argument plutôt que de conclusion. Ces corrélations devraient être étudiées plus en détail que dans le modèle de Roulet et al. (1985), où plusieurs propriétés de modules différents étaient censées définir les unités primitives, sans laisser la possibilité d'envisager des unités pourvues d'une partie seulement de ces

¹ La question de savoir si la présupposition est attachée à une phrase ou à un énoncé se pose alors en des termes différents. Plus généralement, les relations entre sémantique et pragmatique devraient être entièrement repensées si l'on accepte l'idée que le lexique est à la fois dans la grammaire et dans la pragmatique. Mais les conséquences de cette suggestion dépassent largement le cadre de cet article.

propriétés. C'est cette approche globalisante qui a conduit par la suite à définir des semi-actes (Rubattel 1986, 1987), des semi-échanges (Auchlin 1989) et d'autres unités encore, qui ne répondent que partiellement aux définitions proposées en 1985. L'approche modulaire suggérée ici évite cet écueil, et peut parer à la prolifération de nouvelles entités théoriques, qui ne sont en fait qu'une combinaison encore non décrite de propriétés reconnues par ailleurs dans le modèle. Ainsi, on peut montrer que les semi-échanges sont structurellement identiques aux échanges, mais qu'ils ont d'autres propriétés argumentatives et rituelles.

Une approche modulaire devrait aussi faciliter l'établissement d'une typologie des discours. Si chaque discours a des propriétés qui relèvent de tous les modules, leur pertinence respective est variable : l'aspect rituel joue un rôle minime dans la caractérisation d'un texte descriptif ou explicatif, mais est central dans la description de la conversation.

Enfin, cette modularité peut rendre compte de la variabilité des stratégies interactionnelles d'une langue à l'autre et d'une communauté linguistique à l'autre, et aussi de la relative invariance de certains aspects de la structure du discours. Les aspects qui sont le plus fortement déterminés par la structure grammaticale (modules structurel et énonciatif) sont aussi ceux qui ont le plus de chances d'être universels : les travaux de Greenberg (1963) et de ses continuateurs ont démontré par exemple que toutes les langues disposent de tournures syntaxiques spécialisées dans l'exécution d'une assertion, d'une question ou d'un ordre, et que toutes ont aussi des moyens pour rapporter le discours d'autrui. En revanche, le module rituel est plus variable d'une langue à l'autre, comme le montrent les études d'I. Egner (1988) sur le wobé et d'Auchlin (1989) sur le chinois. Il peut même y avoir des différences à l'intérieur d'une langue, par exemple entre le français de Paris et celui de Suisse romande, qui relèvent beaucoup plus du module rituel de la pragmatique que du lexique ou de la syntaxe - je pense entre autres à la façon plus directe de formuler une requête ou un autre acte de parole en France qu'en Suisse. La notion de communauté linguistique devrait être définie comme la maîtrise non seulement d'un même répertoire de codes, mais aussi d'un même répertoire de stratégies interactionnelles.

Références bibliographiques

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- AUCLIN A. (1989), «L'analyse du discours dans la perspective de deux langues différentes (à propos du français et du chinois)», in RUBATTEL C. (éd.), *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*, Berne, Lang, 193-213.
- BAKHTINE M. (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.

- BANFIELD A. (1982), *Unspeakable Sentences. Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- BEGUIN-JEANNERET T. (1988), «Analyse hiérarchique et fonctionnelle du discours, co-énonciation et mouvement discursif», *Travaux Neuchâtelois de Linguistique* 13, 15-42.
- BERRENDONNER A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- BERRENDONNER A. (1989), «Sur l'inférence», in RUBATTEL C (éd.), 105-125.
- CHAROLLES M. (1987), «Spécificité et portée des prises en charge en "selon A"», dans *Pensée naturelle. Logique et langage. Hommage à Jean-Blaise Grize*, Genève, Droz, 243-269.
- CHOMSKY N. (1987), *La nouvelle syntaxe*, Paris, Seuil.
- DUCROT O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT O et al. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- EGNER I. (1988), *Analyse conversationnelle de l'échange réparateur en wobé*, Berne, Lang.
- GREENBERG, J.H. (1963), «Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements», in J.H. GREENBERG (éd.), *Universals of Language*, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press, 58-90.
- GROSJEAN F. (1988), «Exploring the Recognition of Guest Words in Bilingual Speech», *Language and Cognitive Processes* 3, 233-274.
- JACKENDOFF R.S. (1987), «The Status of Thematic Relations in Linguistic Theory», *Linguistic Inquiry* 18, 369-411.
- MOESCHLER J. (1989), «La problématique des règles d'enchaînement et d'interprétation revisitée», in RUBATTEL C (éd.), 61-84.
- ROULET E. (1981), «Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation», *Études de Linguistique Appliquée* 44, 7-39.
- ROULET E. (1986), «Complétude interactive et mouvements discursifs», *Cahiers de linguistique française* 7, 189-206.
- ROULET E. (1987), «Complétude interactive et connecteurs reformulatifs», *Cahiers de Linguistique Française* 8, 111-140.
- ROULET E. (1989), «De la structure de la conversation à la structure d'autres types de discours», in RUBATTEL C (éd.), 35-59.
- ROULET E. et al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- RUBATTEL C. (1986), «La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives», *Cahiers de Linguistique Française* 7, 135-148.
- RUBATTEL C. (1987), «Actes de langage, semi-actes et typologie des connecteurs pragmatiques», *Lingvisticae Investigationes* XI/2, 379-404.
- RUBATTEL C. (1988), «Structure syntaxique et forme logique des unités discursives monologiques», *Cahiers de Linguistique Française* 9, 7-25.
- RUBATTEL C. (1989), «Constituants, fonctions et relations dans la phrase et dans le discours», in C. RUBATTEL (éd.), 85-104.
- TROGON A. (1986), «L'identification à l'énonciateur», *Verbum* 9, 83-100.